



POSITIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DU DROIT EN GRANDE ECOLE

Contexte : les écoles forment leur plus grand nombre d'étudiants à des professions liées aux sciences de gestion, pas au droit. Un certain nombre d'étudiants, plus ou moins important selon les écoles, souhaite en outre acquérir un véritable double profil droit et management, afin d'embrasser soit un métier du droit soit une profession du management mais dans laquelle le droit occupe une place essentielle.

Sommaire

I. ENSEIGNEMENT DU DROIT A DE FUTURS MANAGERS.....	2
1. Approche du droit enseigné.....	2
2. Niveau d'approfondissement du droit enseigné.....	2
3. Connaissances enseignées	3
4. Méthodes d'enseignement	4
II. ENSEIGNEMENT DU DROIT POUR L'ACQUISITION D'UNE DOUBLE COMPETENCE.....	4
1. Approche du droit enseigné.....	4
2. Niveau d'approfondissement du droit enseigné à l'école dans le cadre du parcours dédié.....	5
3. Connaissances enseignées	5
4. Méthodes d'enseignement	6

I. ENSEIGNEMENT DU DROIT A DE FUTURS MANAGERS

1. Approche du droit enseigné

Contexte

- Les écoles se font fort de former des futurs cadres, dirigeants et créateurs d'entreprises qui ont des bases solides dans les disciplines fondamentales pour la gestion des entreprises et qui maîtrisent les savoir-faire et les savoir-être requis pour être opérationnels dans des organisations.
- Outre des apprentissages techniques, les écoles souhaitent développer la **créativité** de leurs étudiants afin que ceux-ci puissent, une fois en entreprise, agir sur les pratiques en place et ne pas se contenter de les suivre ou de les reproduire.
- Certaines écoles intègrent de plus en plus dans leurs programmes les questions **éthiques** et de responsabilité sociale des entreprises (**RSE**), soit dans des modules d'enseignement dédiés, soit au sein de modules disciplinaires.
- Cours tournant autour de l'entreprise et du management (dans les écoles de commerce)
- Proximité, voire travail des enseignants juristes avec des enseignants non juristes
- Pour les futurs managers, le droit ne constituera pas l'objet d'une prestation qu'ils devront fournir (i.e. ne sera pas leur métier).

Positions fondamentales

- Enseignement du droit comme un **environnement** qu'il faut maîtriser pour être performant
 - o Identification des risques juridiques principaux; approche de leur évaluation et leur maîtrise.
 - o Contraintes réglementaires
 - o Opportunités juridiques
- Enseignement du droit comme **un langage** de la vie des affaires (à côté de l'anglais, de la compta, du jargon managérial...)
- Enseignement de l'**utilisation** du droit comme un outil au service de l'entreprise
 - o Management juridique des risques
 - o Approche stratégique
- Enseignement des **valeurs** du droit, donc du sens de la règle.
 - o Enseignement au service de la société toute entière : étudiants citoyens ; futurs managers responsables.
 - o Enseignement au service de l'entreprise et de ses parties prenantes (les droits des salariés, des apporteurs de capitaux, des consommateurs, etc.).

2. Niveau d'approfondissement du droit enseigné

Contexte

- Peu de place donnée à l'enseignement du droit en cours obligatoires
- Nombreux cours optionnels en général
- Proximité, voire travail des enseignants juristes avec des enseignants non juristes

Positions fondamentales

- Approfondissement impossible. Privilégier la force des messages à passer sur les points fondamentaux. Susciter des réflexes.
- Identification des situations présentant un risque juridique élevé en termes d'occurrence et/ou d'impact. Solutions principales de traitement.
- Sensibilisation sur la nécessité de consulter un juriste spécialisé lorsque se présente une situation à risque juridique élevé.

Positions avancées

- Concertation avec les collègues en sciences de gestion pour que les aspects juridiques de leur discipline soient envisagés dans leurs modules (par des juristes).

3. Connaissances enseignées**Contexte**

- Peu de place à l'enseignement du droit en cours obligatoires
- Nombreux cours optionnels en général
- Cours tournant autour de l'entreprise et du management (dans les écoles de commerce)
- Proximité, voire travail des enseignants juristes avec des enseignants non juristes
- Internationalisation des programmes. Enseignement en anglais.
- Nombreux étudiants travaillant ensuite à l'étranger. Mais majorité travaillant en France au moins une partie de leur carrière.
- Etudiants susceptibles de travailler avec des juristes soit en interne soit parce que l'entreprise fait appel à un juriste extérieur (avocat et notaire notamment).

Positions fondamentales à propos des cours obligatoires

- Vocabulaire juridique principal
- Droit français. Sauf dans les filières d'enseignement total en anglais.
- Introduction au droit
- Droit du travail
- Droit des contrats

Positions fondamentales à propos des cours optionnels

- Droit français et/ou droits étrangers
- Droit international
- Des cours en lien avec les disciplines en sciences de gestion enseignées dans l'école.
- Orientation des étudiants pour les aider à choisir en fonction de leur parcours professionnel.

Positions avancées

- Quelle introduction au droit ?
 - o Une introduction générale :
 - Nécessaire aux autres cours de droit à venir dans le cursus de l'étudiant.
 - En lien étroit avec des questions de société et des questions touchant les entreprises.
 - o Des introductions à certaines branches du droit
 - Parce que cela permet ensuite aux étudiants de pouvoir choisir des modules optionnels.
 - Parce que utiles aux enseignements des collègues en science de gestion¹.
- Concertation avec les collègues en sciences de gestion pour que les aspects juridiques de leur discipline soient envisagés dans leurs modules (par des juristes)².
- Marché du droit. Permet de choisir le juriste auquel l'entreprise s'adressera en cas de besoin.

¹ Ex. introduction au droit des personnes (notamment personne morale) utile pour collègues enseignant la finance.

² Ex. Droit du travail en GRH ; Droit des assurances en Gestion des risques.

4. Méthodes d'enseignement

Contexte

- Ne s'agit pas de former des juristes, mais important de faire sentir la réalité du droit.
- Sensibilité forte à l'innovation pédagogique dans les grandes écoles
- Peu de cours en amphitheâtre dans les écoles de commerce.
- Présence de nombreuses associations et de parcours dits associatifs

Positions fondamentales

- Donner le goût du droit.
- Privilégier les enseignements en classe plutôt qu'en amphitheâtre
- Pas d'enseignement de la méthode du commentaire d'arrêt
- Donc enseignement par des études de cas (ou cas pratique).

Positions avancées

- Faire une place à l'apprentissage par projet
 - o Soit en entreprise
 - o Soit dans l'école, par groupe d'étudiant
 - o Soit abrité par une association de l'école
- Faire une place à l'apprentissage par problème. L'enseignant devient facilitateur.

II. ENSEIGNEMENT DU DROIT POUR L'ACQUISITION D'UNE DOUBLE COMPÉTENCE

1. Approche du droit enseigné

Contexte

- Un certain nombre d'étudiants, plus ou moins important selon les écoles, souhaitent embrasser un métier du droit. Certaines écoles leur permettent de suivre un parcours dédié en ce sens.
- Ce parcours dédié passe nécessairement par des partenariats avec l'Université, un diplôme universitaire (minimum de Master 1) étant requis pour pouvoir passer les examens qui attirent les étudiants, en particulier celui du barreau, les écoles de commerce ne bénéficiant pas sur ce point de la dérogation accordée à Sciences-Po Paris.
- Le droit est perçu à juste titre comme un domaine essentiel pour certaines professions qui ne sont pas strictement juridiques : à ce titre, le développement d'une véritable compétence juridique est très apprécié de futurs DRH, gestionnaires de patrimoine, banquier d'affaires, DAF, secrétaires généraux de groupes, etc.

Positions fondamentales

Deux types d'approches :

- Soit une approche de « double cursus » séparés : les étudiants suivent en parallèle les cours de l'école et les cours de la Fac de droit ; dans ce cadre, les formations juridiques à l'école dédiées à ce double cursus visent expressément à préparer les étudiants à intégrer l'Université dans les meilleures conditions (souvent L3 ou M1) en les :
 - o familiarisant avec les méthodes d'enseignement universitaire ;
 - o familiarisant avec les exercices pratiqués à l'Université ;
 - o formant sur un certain nombre de matières fondamentales enseignées à la Fac en L1 et L2 ;
 - o dotant d'une culture générale en droit qui sera attendue et nécessaire à l'Université.

- Soit une approche de « diplôme intégré » : les étudiants suivent un programme unique et conçu sur mesure, qui mêle enseignements délivrés à l'école et à la Fac, en droit et en management.
Dans ce cadre, les cours dispensés par l'école sont essentiellement des cours de management, et les enseignements juridiques sont assurés par le partenaire universitaire qui s'adapte aux spécificités des étudiants.

2. Niveau d'approfondissement du droit enseigné à l'école dans le cadre du parcours dédié

Contexte

- Parcours choisi par les étudiants spécifiquement intéressés pour exercer soit une profession juridique, soit une profession non strictement juridique, mais pour laquelle le droit est essentiel et, en conséquence, le développement d'une véritable compétence juridique très appréciée ;
- Parcours exigeant (on travaille plus, pour suivre une double formation) ;
- Proximité, voire travail entre enseignants juristes de l'école et les enseignants universitaires.

Positions fondamentales

- Les cours consistent en une présentation générale et systématique des matières enseignées.
- Par contre, par contrainte de temps, focus sur certaines matières, considérées comme les plus importantes : pas de « parcours intégral » équivalent à ce que les étudiants suivent à la Fac pendant 5 années.

Positions avancées

- Concertation avec les collègues universitaires pour que les enseignements juridiques qu'ils dispensent à la Fac soient adaptés aux spécificités des étudiants de ces parcours.

3. Connaissances enseignées

Contexte

- Cours tournés vers le « socle » du droit français (voire du droit européen et international, selon les approches).
- Proximité, voire travail des enseignants juristes de l'école avec des enseignants universitaires
- Enseignement en français.
- Etudiants devant être à même de répondre aux exigences de type universitaire/concours juridiques.

Positions fondamentales à propos des cours enseignés

- Droit des obligations (contrats et responsabilité)
- Autres matières fondamentales, lesquelles dépendent du niveau auquel les étudiants commencent leurs études de droit à la faculté partenaire (pénal, commercial, public...)
- Enseignements de méthode (dissertation, commentaire, cas pratique, oral juridique...)

Positions avancées

- Intégrer des cours à tonalités juridiques très pointus, à l'école, pour donner une spécialité aux étudiants du parcours les valorisant sur le marché du travail du droit :
 - o Soit par la définition d'une ligne très nette pour l'ensemble du parcours et en bâtissant les enseignements en fonction (fiscalité, M&A...), certains de ces cours étant assurés au sein de l'école et pas seulement par l'Université partenaire.
 - o Soit par la proposition d'enseignements à tonalité juridique complémentaires à ceux dispensés par l'Université partenaire (lobbying, négociation...)

4. Méthodes d'enseignement

Contexte

- Il s'agit ici de former des juristes et plutôt des juristes d'élite, pour embrasser soit une profession juridique, soit une profession non strictement juridique, mais pour laquelle le droit est essentiel.
- Il faut donc les préparer aux exercices classiquement demandés aux juristes, ne serait-ce que parce qu'une partie de ces étudiants passera des examens et des concours.

Positions fondamentales

- Apprendre à travailler sur les textes mêmes et la jurisprudence
- Se préparer aux exercices demandés à la Fac et lors des concours (commentaire, cas pratique...)
- Acquérir une aisance dans le maniement du raisonnement juridique

Positions avancées

- Dans la mesure du possible, sensibiliser l'Université partenaire à la nécessité de faire évoluer certaines pratiques pédagogiques, en s'inspirant des expériences réussies au sein de l'école, et introduire ces innovations dans le parcours.